



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Objet :

CREATION DE POSTE DE GARDIEN BRIGADIER

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le six avril, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Ségolène MOREAU, Françoise GUYARD-CASTANET, Noëlle MARTIN (Arrivée à 19h30-vote délibération 2023.09), Alexandre RUECHE,

Ont donné pouvoir : 7

Charlotte LOGEAIS	à	Caroline de SAZILLY
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Maelys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Patrick BOYKIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Claude MAQUIS	à	Siham ROUSSEL
Dominique DURAND	à	Laurent MITON

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Hervé DEWYNTER

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-23 et suivants,

VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de la police municipale,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer un poste afin de permettre la nomination d'un agent en cours de recrutement sur un poste gardien brigadier,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Bertrand MENIGAULT, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Patrimoine et des Ressources Humaines,

Accusé de réception en préfecture
078-217800432-20230412-20-2023-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

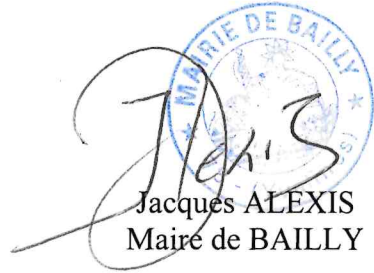
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la suppression d'un poste de de Brigadier-chef principal à compter du 1^{er} juin 2023 et la création d'un poste de gardien brigadier,

DIT que le tableau des effectifs sera revu en ce sens,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 12 avril 2023



Jacques ALEXIS
Maire de BAILLY

Accusé de réception en préfecture
078-217800432-20230412-20-2023-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023